

Projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville Lettre d'information #3

Novembre 2021

Edito

Chères habitantes, chers habitants,

Dans le cadre du développement du projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville, RWE a souhaité impliquer et associer les habitants et les élus au sein d'une démarche de concertation.

Premier temps de cette démarche, un forum d'information a été organisé le mardi 12 octobre dans la salle communale de Saint-Vaast-d'Equiqueville. Nous tenons à remercier tous les participants venus en nombre à ce premier évènement !

Au cours de ce rendez-vous, vous avez pu échanger avec nous. Vous avez également posé de nombreuses questions, exprimé certaines craintes et, point primordial pour la suite de la démarche de concertation, formulé des propositions autour du projet.

Nous vous invitons à en découvrir plus sur le contenu du forum d'information dans cette lettre et comptons sur votre participation lors des prochaines rencontres, afin de construire ensemble un projet qui ait du sens !

Thibaut Oliver
Chef de projets éoliens
RWE Renouvelables France



Venez participer

AU 1^{ER} ATELIER DE CONCERTATION
pour travailler sur les contraintes qui déterminent une implantation !



Le 7 décembre 2021



Salle communale
de Saint-Vaast-d'Equiqueville



De 18h00 à 20h00

Objectifs de l'atelier



Découvrir les critères de choix
d'une zone d'étude



Visualiser les premiers
photomontages



Echanger avec Thibaut OLIVER,
chargé du développement du projet
afin qu'il puisse répondre à toutes vos
questions



Afin d'assurer le respect des conditions sanitaires, **merci de vous inscrire impérativement** auprès de **Marion GIELLY (équipe concertation de Mazars) :**
marion.gielly@mazars.fr - 07 61 58 62 69

Retour sur le forum d'information

40 personnes ont participé au forum d'information qui s'est tenu le 12 octobre dernier, sous la forme d'un parcours découverte. Les participants ont pu prendre connaissance des affiches thématiques à leur rythme et échanger avec les porteurs du projet.

Les 5 affiches thématiques portaient sur :

- Les caractéristiques du projet, la carte des zones potentielles d'implantation et le calendrier associé
- La démarche de concertation associée au projet
- Les résultats de l'étude des perceptions
- Le démantèlement

Résultats

Les commentaires formulés par les participants indiquent que ce 1^{er} forum a permis de :

- Rendre accessible l'information sur le projet et sur l'éolien aux habitants,
- Créer un espace de rencontre et de dialogue avec les développeurs du projet,
- Permettre la prise en compte des craintes et propositions de chacun pour la suite de la démarche de concertation.



« Le forum était intéressant. On attend avec impatience de connaître les implantations exactes des éoliennes pour la suite »

« J'aurais préféré une réunion publique mais ce format m'a permis de discuter directement avec le développeur du projet sur des sujets précis »



Infos / Intox sur l'éolien

L'énergie éolienne se développe en France. Elle y est même devenue la 3^{ème} source de production d'énergie, derrière le nucléaire et l'hydroélectricité. Elle est une énergie renouvelable qui contribue à limiter les émissions de gaz à effet de serre, et pourtant, sa montée en puissance génère des critiques, certaines fondées sur de fausses affirmations.

Voici quelques réponses aux questions fréquemment posées lors du forum, qui, nous l'espérons, vous permettrons de faire la part des choses.

Recyclage

FAUX

Les pales des éoliennes en fin de cycle ne sont pas recyclées

Si aujourd'hui, près de 90% de la masse d'une éolienne se recycle, la réglementation prévoit qu'à partir du 1er janvier 2024, 95% de la masse totale des éoliennes, tout ou partie des fondations incluses, devra être réutilisable ou recyclable. Les parties en acier et le socle en béton armé sont déjà valorisables. L'objectif de la filière éolienne est sans ambiguïté : atteindre les 100% de recyclage des éoliennes le plus rapidement possible.

Les pales, constituées de matériaux composites à base de fibres de verre ou de carbone, sont plus délicates à recycler que le reste des éoliennes mais les progrès industriels sont constants et une filière dédiée se structure. Le constructeur Siemens Gamesa, qui travaille en étroite collaboration avec RWE, vient ainsi de lancer les premières pales d'éoliennes en mer entièrement recyclables !

Les pales d'éoliennes terrestres ont déjà une seconde vie, étant utilisées pour la fabrication de coques de bateaux, d'éléments de carrosseries automobiles, de pièces de l'aéronautique ou encore de mobilier urbain.

Démantèlement

FAUX

En fin de vie d'un parc éolien, le démantèlement des éoliennes est à la charge du propriétaire du terrain

Conformément à l'article R.515-106 du Code de l'Environnement et à l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version modifiée du 22 juin 2020 précisant les modalités s'appliquant aux parcs éoliens, les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui parfaitement connues et cadrées par la loi.

Celles-ci sont à la charge de l'exploitant du parc éolien. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole de la parcelle ou de la commune.

A noter que la loi oblige l'exploitant à provisionner, au moment de la construction d'un parc, une somme de 50 000 € pour les éoliennes d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW puis de 10 000 € par MW supplémentaire, pour pallier son futur démantèlement. Cette somme est consignée à la Caisse des dépôts au moment de la construction du parc.

Les premiers démantèlements réalisés en France ont démontré qu'un montant de 50 000 € par éolienne correspondait au coût réel du démantèlement car la plupart des éléments de l'éolienne sont recyclés (revendus) et amortis par le rendement du parc.

VRAI

Le socle en béton des éoliennes est totalement retiré en fin d'exploitation

Les textes de loi imposent, depuis le 1^{er} juillet 2020, l'excavation de la totalité des fondations dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole ainsi que le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres situées à proximité. Dans les contrats de location signés avec les propriétaires/exploitants concernés, cette obligation légale est rappelée.

FAUX

Les éoliennes vont nous empêcher de vivre dans un environnement calme

A 500 mètres de distance (distance minimale réglementaire) des habitations, les basses fréquences, principal bruit de fond émis par les éoliennes, sont généralement inférieures à 35 décibels. Ce niveau correspond au bruit produit par une conversation à voix basse.

Par ailleurs les études acoustiques vont permettre d'étudier l'émergence du projet (c'est-à-dire le bruit additionnel créé par les éoliennes) ceci afin de vérifier que le projet respecte bien la réglementation française. Cette dernière est l'une des plus strictes au monde en la matière car elle impose une émergence maximum de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour, par rapport au bruit résiduel (bruit sans éolienne).

Une fois le parc en fonctionnement, une seconde étude acoustique sera réalisée afin d'évaluer si le niveau sonore est bien conforme à la réglementation et aux simulations effectuées avant sa construction.

VRAI

Les animaux sauvages s'habituent aux éoliennes

Ce sujet a été suivi sur de nombreux parcs en France afin d'apporter des éléments de réponse complets. La tendance qui se dégage aujourd'hui est un phénomène d'habituation de la faune.

Passé un inévitable dérangement passager, du fait de la construction du parc puis de la mise en service des éoliennes, il est rapidement observé un retour de la faune sur site (en moins de six mois généralement).



Vous avez d'autres questions ?

N'hésitez pas à consulter la foire aux questions, sur le site internet dédié au projet : saintvaastequiqueville.projet-eolien.com



RDV le 7 décembre pour le 1^{er} atelier de co-construction !

Inscription auprès de Marion GIELLY
(équipe concertation de Mazars)
marion.gielly@mazars.fr - 07 61 58 62 69

RWE

Thibaut OLIVER
Chef de projet - RWE
06 89 69 04 94 | thibaut.oliver@rwe.com

Marion GIELLY
Consultante - Concertation Mazars
07 61 58 62 69 | marion.gielly@mazars.fr

Partenaire concertation :

mazars